



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 14 avril 2017

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION FO

Madame la Présidente,



La Cour des comptes a livré récemment son rapport annuel dont le premier tome développe une sélection d'observations et de recommandations visant à améliorer l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des services publics.

Ce pavé de 1300 pages, d'inspiration libérale, distribue ses reproches dans de nombreux domaines et parmi eux, la revalorisation salariale des fonctionnaires de 1,2 % (pour mémoire 0,6 % en juillet 2016 et février 2017). Par contre, silence radio concernant le gel des salaires entre 2010 et 2016.

La Cour des Comptes préconise également que le prochain gouvernement devra «faire des choix et des efforts d'une ampleur inédite sur les dépenses au-delà de 2017 en s'appuyant sur un réexamen des missions assurées par les administrations publiques ».

Pour illustrer ce propos, le rapport félicite l'État pour sa réforme des demandes de visas, laquelle «redéfinit les contours d'une mission régaliennne ». Cette réforme consiste à externaliser le traitement des dossiers à des sociétés privées rémunérées via des frais supplémentaires payés par l'utilisateur. Selon la Cour des comptes, c'est « un succès à conforter ». Ce sont « autant d'emplois que l'État n'a eu ni à recruter ni à former ».

En écho au rapport de la Cour des Comptes, certains candidats à la fonction présidentielle n'hésitent d'ailleurs pas à surenchérir, en proposant de nouvelles coupes franches drastiques, sur les effectifs

de la Fonction Publique dans le cadre du prochain quinquennat.

Ainsi, à quelques jours des élections présidentielles, nous sommes à un moment crucial pour l'avenir du Service public. Car le service public, c'est avant tout l'égalité des droits et l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire. Il est aussi le garant de la cohésion sociale, c'est pourquoi **FO** emploie sciemment le terme de service public Républicain !

Pour **FO**, défendre le Service Public c'est aussi défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers qui garantissent l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire.

Notre attachement aux Statuts n'est manifestement pas partagé par le Gouvernement actuel. En effet, lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017, la Ministre de la Fonction publique n'a pas hésité à tenter de passer en force pour imposer l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires... projet qui a finalement été retiré le 23 mars dernier.

Si nos statuts subissent des attaques sans précédent, le service public est aussi continuellement mis à mal, et la DGFIP n'est pas la dernière à adopter des mesures qui remettent en cause, entre autres, nos missions de proximité.

Nous citerons à titre d'exemple, la note de service 3452 du 13 janvier 2017, concernant les paiements déplacés, qui retire à l'utilisateur la capacité de régler en espèces à tout guichet des Finances Publiques à l'exception de celui de son comptable assignataire.



Les élus **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - – Sophie LAINE – Pascal PERRON

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

Le Directeur Général poursuit toujours le même objectif avec dans son viseur : « zéro espèce » dans les CDFIP donc plus de caissiers et moins de guichetiers, ce qui permettra à terme, de fermer des postes se retrouvant en dessous de la taille critique.

Pour **FO**, ces mesures ont comme conséquence immédiate de mettre un peu plus en difficulté des usagers déjà fragilisés dans un contexte économique et social difficile.

Nous dénonçons, à nouveau aujourd'hui, le fait que notre Direction se soit engagée dans un train de réformes de structures sans précédent et que sa justification comme corollaire des suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre Administration.

En effet, sous l'effet des suppressions d'emplois, des fermetures de trésoreries, des fusions de services qui s'accélèrent, 600 unités de proximité auront été rayées de la carte en 5 ans.

Tout est mis en œuvre pour réduire le périmètre des missions comme remède aux saignées dans les effectifs : trésorerie sans caisse, centres des Finances sans comptables, ou guichets sans agents, et pourquoi pas bientôt si l'on n'y prend pas garde,... une DGFIP sans réseau... !!

À nos yeux, la priorité pour préserver le maillage et garantir les missions dévolues à la DGFIP, consiste à dresser un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches et bien évidemment **d'arrêter les suppressions d'emplois.**

Quant au dialogue social, le Directeur Général a décidé de s'attaquer également aux règles de fonctionnement des instances en cours de mandature, qui faisaient pourtant consensus, puisqu'elles avaient été négociées et actées à l'issue de la fusion.

Pour **FO**, la remise en cause de ces engagements porte préjudice à la qualité du dialogue social mais aussi et surtout à la défense des intérêts des agents ce qui est inacceptable !

Pour conclure et dans le contexte où les grandes lignes de la réforme du Prélèvement à la source commencent à se décliner au travers des formations locales, **FO** rappelle son opposition à cette réforme qui constitue une forme de privatisation de la collecte de l'impôt et préfigure selon nous, la fusion de l'IR et

de la CSG.

Alors que nous avons un système de recouvrement amiable très performant, sous le prétexte de la mise en place d'une réforme du prélèvement censée faciliter la vie des contribuables, l'administration va en effet déléguer aux tiers employeurs le recouvrement de l'impôt avec tous les risques que cela sous-entend (tiers défaillants, confidentialité...etc).

Pour autant, malgré notre opposition à cette réforme que nous qualifions de « *réforme pour rien* », nous avons toujours dit que nous souhaitons que la DGFIP réussisse ce challenge dans l'intérêt même des personnels.

C'est pourquoi nous réitérons aujourd'hui notre exigence d'arrêt des restructurations et d'empilement des réformes qui fragilise la DGFIP, et nous n'occultons pas que l'affectation prioritaire de moyens à la réforme du PAS, fait peser sur les autres missions de la DGFIP de grandes inquiétudes.



Dans un tel contexte, à l'heure où le lancement de la prochaine campagne déclarative est imminent, nous demeurons plus qu'inquiets sur les conséquences de cette réforme, pour les services, la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels. Nous reviendrons en séance sur tous les points portés à l'ordre du jour de ce CTL.

Les élus **FO** DGFIP 44

ACCUEIL DU SITE DE GAULLE À ST-NAZAIRE

L'accueil du bâtiment De Gaulle se précise : vont s'y retrouver à terme, le SIP, les trésoreries (Municipale, EH et Montoir,) et des services (2 SIE, PCR, PCE, 5ème brigade de vérification et la BCR).

S'il est avéré que la DRFiP44 a essayé d'optimiser les locaux, des inquiétudes demeurent ... les moyens matériels et humains ne nous paraissant pas être à la hauteur.

Le parallèle fait par la Direction avec l'AJV ne tient pas dans la mesure où à Saint-Nazaire la complexité sera augmentée par de la diversité de nature des créances !

S'ajoutent à cette difficulté, les sous-effectifs récurrents et les nombreux départs en retraite annoncés, ...

Les agents qui assureront le pré-accueil auront la lourde tâche d'orienter les usagers en fonction de leur demande, dont la teneur sera forcément *multiple* eu égard aux *multiples* missions remplies par les *multiples* services en place ...

La caisse du site sera sous la responsabilité du chef de la trésorerie municipale tandis que l'accueil dépendra de la responsable du SIP.

Il n'y aura qu'une caisse, avec éventuellement ouverture d'une sous-caisse en cas de trop forte affluence.

Un cadre A du SIP sera affectée à la gestion de l'accueil.

Seront installés 4 TPE (terminaux de paiement électronique) : 2 à la caisse, et 2 dans les box "assis-debout", ce qui nécessitera un fonctionnement très encadré pour ceux qui ensuite gèrent l'aspect comptabilité.

Par ailleurs, 4 bureaux seront communs et les services devront les partager.

Là également cela nécessitera un mode de gestion rigoureux.

Deux autres bureaux sont dédiés l'un au SPL et l'autre au SIP.

Les régies seront, elles, reçues à part.

VOTE **FO**: abstention

FO s'est abstenue, les informations communiquées étant insuffisantes en matière d'organisation de cet accueil : trop de "dans certains cas, éventuellement, dans la mesure du possible"...pour au final écrire que tous les services pourront être sollicités pour la caisse !



Bon courage au gestionnaire du planning !

PROJET D'ARRÊTÉ POUR LES SIE DE NANTES-EST ET ST-NAZAIRE SUD-EST

(suite à la création des SPFE)

Suite à la mise en place des services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) ([voir compte-rendu du CTL du 4 octobre 2016](#)), la DRFiP44 applique les modalités pratiques définies par [l'instruction 6316 du 15/11/2016](#).

Pour le 44, le projet d'arrêté désigne les SIE de Nantes-Est et de Saint-Nazaire Sud-Est (SIE ex-pôles enregistrement).

Vote **FO** : abstention

FORMATION PROFESSIONNELLE

Bilan 2016 :

	Nombre de jours		agents ayant reçu une formation
	Total	Jours/agents	
2014	5303,00	2,9	73 %
2015	5806,50	3,3	71 %
2016	5585,10	3,3	72 %



Répartition par niveau d'organisation

	Local	Régional	National
2014	35,50%	45,50%	19,00%
2015	33,30%	46,50%	20,20%
2016	33,20 %	47,60 %	19,20 %

Répartition par famille de formations

	Formation continue	Préparation aux concours	Formation initiale
2014	90,20 %	6,50 %	3,30 %
2015	88,80 %	5,50 %	5,70 %
2016	93,00 %	4,00 %	3,00 %



Au catalogue des formations nationales déclinées dans le 44, s'ajoutent celles d'initiatives locales :

- crédit d'impôt : travaux
- réduction d'impôt : investissement locatif Duflot/Pinel
- aide à la saisie des déclarations comportant des revenus perçus à l'étranger
- pilotage et le recouvrement des produits locaux,
- Delphes,
- pilotage du secteur public local
- comptabilité patrimoniale et inventaire dans le secteur public local – expertise,

Répartition par grade

	A+	A	B	C	Contractuels
2014	0,50 %	30,30 %	44,00 %	25,10 %	0,10 %
2015	0,80 %	34,10 %	42,20 %	22,70 %	0,20 %
2016	0,40 %	26,00 %	42,50 %	30,70 %	0,40 %



Colonne "A" : d'inspecteur à AFIPA

Comme chaque année, la e-formation a fait l'objet de débats.

Les commentaires faits par les collègues à l'issue des stages disent de manière fréquente que le temps de téléchargement est trop élevé et que cela manque de cas pratiques.

L'administration nous indique que cette formule permet de mettre à disposition des agents des formations qui n'auraient pas lieu en présentiel, car demandant peu de temps

A cela **FO** a répondu que le fait d'être hors de son travail permet d'être complètement disponible pour recevoir la formation et également de poser toutes les questions que suscitent la matière.



Nous apprenons cette année que toute e-formation peut être redemandée même si elle a déjà été validée.

Plan de formation 2017


2 dispositifs importants cette année :

- le prélèvement à la source avec trois niveaux (Chef de service SIP, agents SIP et agents trésoreries.
- application RSP, le basculement sous cet applicatif étant programmé au 1^{er} mai prochain.

Deux autres nouveautés

- présentation de ROXI et son environnement»
- l'état des prévisions de recettes et de dépenses EPRD applicable aux établissements publics

Vote **FO** (pour 2016) : ABSTENTION

	Bulletin d'adhésion
Nom : Prénom :	
Affectation :	
Je souhaite adhérer au syndicat FO DGFIP44 .	
A, le, signature	